

# **Conseil Municipal PROCES-VERBAL**

## **Séance du LUNDI 16 JANVIER 2017 à 18h30**

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

**Etaient présents :**

RAFINESQUE C – BERNARD J – SANCHEZ B - CHARLES P - ROS C - BALBI F - ROCHE R -  
LEBEGUE J – ALTIER MA - DEPEYRE A - MARCHAND G - SABATIER T - RIGGIO B –  
ROMANINI B- FAURE C – GARCIA A- TRAMIER JF – VICENTE V - GILLET N – BRUNA F -  
BASTET S – AVON E – GAMBARO E.

**Procurations:** CHETTOUH Y à ROS C – PLAINDOUX M à TRAMIER JF.

**Absents Excusés :** ROUX R.

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016.  
04 abstentions : Mme BRUNA, Mme GAMBARO, M. BASTET, M. AVON.

### **3/ DECLASSEMENT CHEMIN LA MARESQUE DANS LE CADRE DE LA VENTE DU CAMPING : OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE (M. PEYRON).**

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une enquête publique afin de procéder au déclassement du chemin de la Maresque, suite à la vente du camping communal « La Pinède ».

### **4/ CONTRAT DE MAINTENANCE VIDEO PROTECTION (M. PEYRON)**

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance relatif au système de vidéo protection. Il précise que ce contrat proposé par Inéo Infracom est le prestataire actuel en charge de la maintenance. Il ajoute que les prestations proposées sont identiques à celles existantes, pour un montant fixé à 4800 € HT. Ce tarif forfaitaire couvre l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des interventions de maintenance préventive et curative, ainsi que 2 nettoyages annuels. Le contrat prend effet le 27 janvier 2017, pour une durée d'une année, et continuera par reconduction expresse pour des périodes annuelles avec un maximum de 2 ans.

### **5/ DECLASSEMENT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC LIEUDIT « LE VILLAGE » (M. PEYRON)**

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une enquête publique en vue de procéder au déclassement d'une partie du domaine public lieudit « Le Village ».  
Cette partie du domaine public se situe entre les parcelles cadastrées section I n°1589 et I n°1591, ainsi que celle comprise entre les parcelles cadastrées section I n°607 et I n°611, lieudit « le Village » appartenant à Madame NINI épouse KRYSIAK.

**6/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION / APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (M. PEYRON) (CLECT)**

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé à l'unanimité avec une Attribution de Compensation Provisoire fixée à 950 284.69 €.

**7/ DECISION MODIFICATIVE N°3 / COMMUNE**

**(M. PEYRON)**

Décision modificative n°3 approuvée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une écriture comptable de régularisation demandée par la trésorerie, suite à l'acquisition d'un « bien sans maître vacant », cadastré section E n°251, vendu à M. DE SOUSA.

INVESTISSEMENT				
ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
	+	-	+	-
2111 (Terrains)	11 070			
1021 (Dotations)			11 070	
CHAPITRE 041	11 070		11 070	
021				
	11 070	0.00	11 070	00
	11 070		11 070	

**8/ DECISION MODIFICATIVE N°3 / ASSAINISSEMENT**

**(M. PEYRON)**

Décision modificative n°3 approuvée à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'erreurs d'amortissement qu'il convient de corriger à la demande de la trésorerie.

FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
	+	-	+	-
6811	1.14			
7811			1.77	
CHAPITRE 42	1.14	0.00	1.77	0.00
023	0.63			
	1.77	0.00	1.77	0.00
	1.77		1.77	

Erreur Amortissement

INVESTISSEMENT				
ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
	+	-	+	-
28156	1.77		0.55	
CHAPTITRE 040	1.77	0	0.55	0
021			1.22	
	1.77	0.00	1.77	0.00
	1.77		1.77	

Erreur  
Amortissement

**9 / CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE (M. PEYRON)**

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS, permettant d'établir à demeure, sur la parcelle communale cadastrée section I n°817, lieudit « Le Palemard », dans une bande de 0.40 mètres de large, sur une longueur d'environ 1 mètre. une canalisation souterraine avec ses accessoires

**10/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDEE PAR DELIBERATION DU 07 AVRIL 2014 (M. PEYRON)**

**1- Arrêté décidant de la révision d'un loyer d'un bien communal :**

- Loyer du presbytère situé rue Jean Jaurès maintenu à 328 €,
- Loyer de l'appartement situé Résidence Henri Fabre maintenu à 480 €,

**2- Arrêté décidant l'attribution d'un bien communal situé au groupe scolaire Jean Moulin à M. HUIBAN Yannick et Mme ARREGUI Angélique. Loyer fixé à 500 €.**

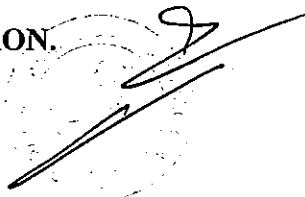
**3- Arrêté décidant la révision de la rente viagère de M. Mme Roger COUDENE**

- La rente viagère mensuelle versée à M. Mme COUDENE est portée à 232.59 € à compter du 1<sup>er</sup> février (pour mémoire en 2016 = 232.06 €),

La séance est levée à 18h55.

Fait à MONDRAGON, le 17 janvier 2017.

Le Maire,  
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.

